

**Avis des sociétés**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**

**TUNINVEST SICAR**

**Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène**

La société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024

<b>Revenus</b>				
<b>Revenus par catégorie</b>	<b>Tr 4 2024</b>	<b>Tr.4 2023</b>	<b>Exercice 2024</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>1- REVENUS</b>	<b>67 558</b>	<b>100 515</b>	<b>1 010 565</b>	<b>1 052 556</b>
<b>Revenus des participations</b>	-	96 587	511 572	465 654
Plus-values sur cession d'actions	-	-	-	-
Dividendes	-	96 587	511 572	465 654
<b>Revenus des placements</b>	<b>67 558</b>	<b>3 929</b>	<b>498 994</b>	<b>586 902</b>
Plus-values sur cession d'actions Sicav	67 558	3 519	154 268	86 285
Dividendes (actions Sicav)	-	-	343 582	274 896
Autres revenus	-	410	1 144	225 721
<b>2- CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>-74 397</b>	<b>- 232 730</b>	<b>-10 440</b>	<b>477 200</b>
Frais sur titres de participation	-	-	-	-
Pertes sur cession des titres Sicav	-	-83 020	168 297	37 105
Provisions et moins-value latente	-74 397	-149 710	-178 737	440 095
<b>3- FONDS A CAPITAL RISQUE REPARTIS</b>			<b>6 243 471</b>	<b>5 939 011</b>
Capital social			966 000	966 000
Autres fonds propres			5 277 471	4 973 011

**Activité de la société TUNINVEST SICAR- Approbations- Décaissements- Désinvestissements**

<b>Catégorie des projets et secteurs d'activité</b>		<b>TR 4.2024</b>	<b>TR 4.2023</b>	<b>Exercice 2023</b>
<b>Nombre de projets</b>	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0
<b>Montants en dinars</b>	Approbations	0	0	0
	Décaissements	0	0	0
	Désinvestissements	0	0	0

### Portefeuille d'investissement par zone géographique

		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Nombre	Tunis	5	5
	Sahel	1	1
	Sfax	2	2
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Montant	Tunis	3 175 250	3 175 250
	Sahel	298 551	298 551
	Sfax	1 044 900	1 044 900
	<b>Total</b>	<b>4 518 701</b>	<b>4 518 701</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>		<b>3 663 601</b>	<b>3 663 601</b>

### Portefeuille d'investissement par secteur

		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Nombre	Secteur industriel et textile	4	4
	Secteur des services	4	4
	<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
Montant	Secteur industriel et textile	2 542 864	2 542 864
	Secteur des services	1 975 836	1 975 836
	<b>Total</b>	<b>4 518 701</b>	<b>4 518 701</b>

### Commentaires sur les indicateurs du 4<sup>ème</sup> Trimestre 2024

1- Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2024 sont d'ordres comptables,

2- En date du 11 mars 2015, le tribunal de première instance de Tunis a confirmé l'arrêté de taxation d'office, après la révision du montant réclamé qui a été ramené de 2.743.838 dinars à 2.459.579 dinars, soit un abattement de 284.259 dinars. Le 19 Mai 2015, Tuninvest Sicar a interjeté appel de la décision.

En date du 3 mars 2016, Tuninvest Sicar a bénéficié des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour l'exercice 2016, et de l'abandon des pénalités de retard portant sur un montant de 1.222.115 dinars, contre le paiement de la totalité du montant en principal de la taxation d'office, soit 1.521.723 dinars, montant qui a été provisionné et payé en totalité dans les comptes arrêtés au 31/12/2015 en sus du montant du crédit d'impôt qui s'élève à 231.331 dinars couvrant ainsi la totalité du risque fiscal.

La cour d'appel a confirmé en date du 13 juin 2018, le jugement en première instance le déclassement de Tuninvest Sicar de son statut par l'Administration fiscale.

La société Tuninvest Sicar s'est pourvue en cassation en décembre 2019.

3- Suite, à la notification de redressement fiscal en date du 27 décembre 2023 portant sur les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, la société Tuninvest Sicar a reçu en date du 10 Juin 2024, une taxation d'office, pour un montant de 5,6 millions de dinars dont 3,5 millions de dinars en principal et 2,1 millions de dinars de pénalités avec la confirmation d'un crédit d'impôt de 1,1 millions de dinars non constaté dans les comptes de la société. Ce redressement est lié à la perte du statut de Sicar et à la déchéance des avantages fiscaux conséquence de la vérification fiscale de 2008 et par rapport auquel, aucun jugement définitif n'a encore été prononcé devant la Cour de cassation.

En vue de bénéficier de l'amnistie fiscale prévue par la Loi de Finances pour l'année 2024 et qui consiste en la remise des pénalités, la société Tuninvest Sicar a signé en date du 11/06/2024 avec l'administration fiscale un échéancier de règlement du principal sur une période de cinq ans.

Il est précisé que les provisions déjà constituées dans les comptes de Tuninvest Sicar au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2,6 millions de dinars et couvrent largement la charge nette d'impôt supportée par la société correspondant au montant du principal du redressement diminué du crédit d'impôt, soit un montant de 2,4 millions de dinars.

Par ailleurs, la société Tuninvest Sicar a engagé une procédure en justice pour contester cette taxation d'office.